

**Objet : Administration générale – Adhésion 2019 à l'Association des Collectivités Territoriales et établissements publics Utilisateurs Cegid Public (A.C.T.U. Cegid Public) – Désignation des représentants de l'Agglomération**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,**

Vu la délibération n° 8 du Conseil Communautaire du 5 janvier 2017 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité de renouveler les adhésions aux associations dont la Communauté d'Agglomération est membre,

Vu la délibération n° 11 du 3 mai 2018 approuvant l'adhésion de la CA Arlysère à l'Association des Collectivités Territoriales et établissements publics Utilisateurs Cegid Public (A.C.T.U. Cegid Public) et désignant Mme Sophie MAHIEU, Directrice des Ressources Humaines, comme représentante de la collectivité au sein de l'association,

Considérant les évolutions dans les effectifs de la CA Arlysère,

**Décide**

**Article 1 :** L'adhésion à l'Association des Collectivités Territoriales et établissements publics Utilisateurs Cegid Public (A.C.T.U. Cegid Public), domiciliée à SOPHIA-ANTIPOLIS, est renouvelée pour l'année 2019.

**Article 2 :** Le montant de cotisation, fixé à 200 €, sera versé à l'Association des Collectivités Territoriales et établissements publics Utilisateurs Cegid Public (A.C.T.U. Cegid Public).

**Article 3 :** Maryse PRIEUR pour le service Ressources Humaines et Nicole PASCAL pour le service Finances sont désignées pour représenter la collectivité au sein de l'Association.

**Article 4 :** M. le Président et Mme la Trésorière Principale d'Albertville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 13 juin 2019

Le Président

Franck LOMBARD

